

MAIRIE DE JONZIEUX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

Présents :

Michel CHARDON, Maire, Gérard BALTHAZARD, Premier Adjoint, Monique CHARDON, Deuxième Adjointe, Gilles MANCIER, Troisième Adjoint, Régis BONNEFOY, Hervé BERNARD, Martine MANCIER, Valérie BERTOLI, Xavier DI FABIO, Julien MATHOULIN, Mélina GAINARD, Frédéric GAINARD, Conseillers Municipaux.

Absentes représentées : Céline CESAR Céline a donné pouvoir à Monique CHARDON.
Amandine BACHELLERIE a donné pouvoir à Michel CHARDON.
Sandra CHAFFANJON a donné pouvoir à Valérie BERTOLI.

Absent excusé : /

Absent : /

Monique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 04 juin 2020 établi par Gérard BALTHAZARD est approuvé.

La séance débute par l'intervention du Major Devillard qui dirige les brigades de gendarmerie de Saint Genest malifaux et de Bourg Argental.

Il présente le cadre général d'intervention de la gendarmerie, l'organisation de la brigade de Saint Genest Malifaux ainsi que les domaines et les conditions de son intervention.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application des nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le dernier renouvellement des conseils municipaux, un règlement intérieur est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus ; précédemment, le seuil était de 3 500 habitants.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du conseil municipal proposé par Monsieur le Maire.

RAPPORT ANNUEL 2019 SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le conseil municipal lui donne acte de cette présentation. Le rapport et ses annexes sont à la disposition du public au secrétariat de mairie et seront mis en ligne sur le site internet de la commune.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

EGLISE

Gilles Mancier informe le conseil municipal du sinistre survenu à l'église le 20 juin. Les conséquences auraient pu être dramatiques : une partie d'une fleur de lys en pierre située au niveau du clocher est tombée du côté de l'espace vert situé entre l'église et le lavoir.

Dans un premier temps le Centre d'Incendie et de Secours est intervenu afin de sécuriser le site. La semaine suivante, l'entreprise Reynaud a supprimé toutes les fleurs de lys puis Philippe Sabatier a mis en place des protections en zinc.

Il précise qu'en mai 2019, la commune avait fait intervenir une entreprise spécialisée pour le contrôle de l'édifice, notamment la vérification de la solidité des fleurs de lys. Le rapport établi à l'issue du « sondage destructif » stipule que « l'ensemble est très stable ».

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal sollicite le fonds de concours mis en place par la Communauté de Communes des Monts du Pilat pour le financement des travaux.

SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du chantier de réfection de la toiture terrasse et de remplacement de la verrière du hall d'entrée de la salle polyvalente ; il précise que les travaux ont été confiés à la société ABC Borne et à Michaël Denis.

Le conseil municipal décide solliciter le fonds de concours mis en place par la Communauté de Communes des Monts du Pilat pour le financement des travaux.

IMMEUBLE 9 RUE DE LA SEMENE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble communal situé 9 rue de la Semène sera réalisé par Clément Décellière et à la SARL d'Antona

PROGRAMME VOIRIE

Gérard Balthazard rappelle le projet de voirie 2020 qui comprend la réfection du chemin de Ravary à la Rouchouse et du chemin des Chers.

Il précise que la date limite de remise des offres des entreprises est fixée au 9 juillet.

DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES IMMEUBLES

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du projet se rapportant à la dénomination des voies et à la numérotation des immeubles.

EMBELLISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est inscrite au concours départemental de fleurissement.

Hervé Bernard expose les conditions d'organisation de ce concours. En ce qui concerne le concours communal, il indique les conditions d'organisation en vigueur au cours du précédent mandat ; le conseil municipal décide de les reconduire pour 2020.

PERSONNEL

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Afin de prendre en compte le prochain départ en retraite d'Isabelle Defour et la demande d'augmentation de la durée de travail d'un agent à temps non complet, Monsieur le Maire présente le projet de réorganisation des services à compter du 1^{er} septembre.

Le conseil municipal valide la nouvelle organisation et approuve la modification du tableau des effectifs du personnel.

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire expose brièvement les avantages du CNAS, service d'aide à l'action sociale en faveur des agents des collectivités territoriales.

Le conseil municipal le nomme, en remplacement de Madame Forest, en qualité de délégué élu pour siéger au Comité National d'Action Social.

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

Monique Chardon informe le conseil municipal que le groupe de travail « Affaires sociales et scolaires – enfance et jeunesse » s'est réuni le 24 juin.

CONSEIL D'ECOLE

Elle donne le compte rendu du conseil d'école du 16 juin :

- La directrice fait le point sur les difficultés rencontrées pour la mise en place de l'accueil des élèves dans de bonnes conditions dans le cadre de la crise sanitaire.
- La cinquième classe est maintenue malgré la baisse des effectifs.
- Les travaux souhaités sont en cours ; le matériel demandé sera acheté avant la prochaine rentrée.
- Une information est donnée sur la suite donnée aux demandes de dérogations concernant l'accueil des élèves venant de l'école de Jonzieux au collège public de Saint Didier en Velay.

CANTINE

Pour l'année scolaire 2020/2021, sur proposition du conseil d'adjoints, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs de vente des tickets de cantine de 2019/2020 :

- | | |
|---|--------|
| - Enseignants et personnel communal | 6.80 € |
| - Élèves – tickets vendus à l'unité | 5.20 € |
| - Élèves – tickets vendus par 10 ou multiples de 10 | 4.60 € |

GARDERIES

Sur proposition du conseil d'adjoints, le conseil municipal décide de reconduire :

- L'organisation des garderies mise en place depuis la rentrée 2018/2019.
- Les tarifs en vigueur depuis la rentrée scolaire 2019/2020 :
 - o Matin - forfait annuel de 41 € par enfant
 - o Soir - forfait annuel de 71 € par enfant

La circulaire de rentrée sera diffusée aux familles courant juillet.

PISCINE

Le conseil municipal décide de poursuivre l'organisation et le financement d'un cycle piscine de 16 à 18 séances, pendant le temps scolaire, pour tous les élèves des classes de CP, CE1 et CM1.

Les cours auront lieu au printemps 2021 à la piscine de Dunières.

CENTRE MUSICAL DU HAUT-PILAT (CMHP)

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec le Centre Musical du Haut Pilat afin que l'éveil musical continue à être assuré à raison de deux heures par semaine pendant le temps scolaire au cours de l'année scolaire 2020/2021.

BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec les bénévoles qui interviennent à la bibliothèque afin de prévoir une nouvelle organisation à compter du 1^{er} septembre, date du départ en retraite de l'agent affecté à la bibliothèque.

A compter du 1^{er} septembre, les horaires d'ouverture seront les suivants :

Jeudi : de 14 h à 17 h

Samedi : de 10 h à 12 h

Mercredi (uniquement pendant les vacances scolaires : de 16 h à 18 h)

Les horaires ci-dessus pourront être élargis suivant le retour de l'appel aux personnes intéressées pour venir étoffer l'équipe de bénévoles qui sera lancé dans le prochain Petit Jonzieutaire.

COMMUNICATION

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la première réunion du groupe de travail communication.

Il présente Monsieur Sébastien Bertoli qui assure la fonction de correspondant de presse en remplacement de Monsieur Philippe Lafont.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les compétences et la composition de la commission communale des impôts directs.

Sur propositions du conseil d'adjoints, le conseil municipal arrête une liste de vingt-quatre noms parmi les contribuables répondant aux critères requis afin de la soumettre au Directeur des Services Fiscaux qui désignera, en plus du maire, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants afin de former la commission communale des impôts directs

QUESTIONS DIVERSES

COMMERCES

TABAC – JOURNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pendant la fermeture du tabac-journaux le journal est vendu le lundi au Petit Bouchon et les autres jours de la semaine à l'épicerie.

BOULANGERIE

Les travaux prévus à la boulangerie, avec intervention dans la cour de la mairie, sont terminés.

FLEURISTE – POMPES FUNEBRES

Monsieur le Maire se réjouit de l'ouverture de ce nouveau commerce.

Il précise que les horaires actuels d'ouverture sont les suivants :

- Samedi de 9 h à 12 h – de 15 h à 19 h
- Dimanche de 9 h à 12 h

BAR – CAFE – RESTAURANT – GITES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réouverture prochaine de ce commerce de la place de l'église.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation du conseil communautaire est prévue le 16 juillet.

14 JUILLET

Compte tenu des consignes sanitaires, Monsieur le Maire confirme que les festivités du 13 juillet sont annulées.

REUNION DES ASSOCIATIONS

La réunion des associations est prévue le lundi 31 août à 20 h (préparation du planning d'utilisation des locaux et du planning des manifestations)

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Forum des associations aura lieu le samedi 5 septembre de 9 h 30 à 12 h 30 à la salle polyvalente.

SYNDICAT DES EAUX

Régis Bonnefoy informe le conseil municipal que la réception des travaux de construction de la nouvelle station de traitement de l'eau potable aura lieu la semaine prochaine.

La séance est levée à 21 h 30

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 3 septembre à 20 h.